



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260928-C_10_09_2026-DE

Agglomération du Niortais

NOTE D'ENJEUX POUR LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE

DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2026 - 2028

I - Un territoire de contractualisation démographiquement et économiquement dynamique : une dynamique confirmée par rapport à la précédente contractualisation.

Un territoire de contractualisation bien connecté avec d'importantes mobilités quotidiennes

Situé au sud du département des Deux-Sèvres, le territoire de contractualisation est composé de la Communauté d'Agglomération du Niortais, Niort Agglo, et de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre. Il compte 59 communes pour 154 073 habitants et couvre une superficie de 1 164 km². Il se situe à l'interface de deux régions (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire), à proximité de villes moyennes de La Rochelle et Poitiers. Il est limitrophe des départements de la Vienne, de la Vendée et de la Charente-Maritime. Ce territoire possède ainsi une position stratégique au cœur d'un espace métropolitain fort de 550 000 habitants.

Le territoire de contractualisation offre d'excellentes dessertes autoroutières (A83 permettant de rejoindre Nantes et l'A10 Paris-Bordeaux), ferroviaires (2h00 de Paris) et une proximité du port de La Rochelle, premier port en eau profonde de la région Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, d'autres grands équipements permettent également des connexions vers l'extérieur, notamment l'aérodrome de Niort et Niort Terminal (plateforme multimodale et multi-sites de fret ferroviaire). Par leur proximité géographique, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre génèrent quotidiennement un flux important d'actifs. Ainsi, plus d'un actif sur 5 vient de la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre pour travailler sur Niort Agglo et près de 1 actif sur 4 sort de Niort Agglo pour travailler sur le Haut Val de Sèvre.

Une dynamique démographique portée par les deux moteurs de la croissance : soldes naturel et migratoire

Selon l'INSEE, le territoire a gagné 2 848 habitants en 6 ans progressant à un rythme annuel moyen de +0,3%. Cette croissance est inférieure à celle de la Nouvelle-Aquitaine (+0,5%) sur la même période et à celle de la France (+0,4%) et supérieure à celle du département des Deux-Sèvres (0%). La croissance démographique a légèrement ralenti puisqu'elle était de +0,4% sur le cycle de recensement précédent. Les progressions démographiques du territoire de contractualisation sont portées uniquement par un solde migratoire excédentaire (+0,4%), le solde naturel étant négatif (-0,1%). La dynamique du territoire est toujours très présente.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260928-C_10_09_2026-DE

Agglomération du Niortais

Une structuration et une dynamique de l'emploi compétitives et résistantes aux crises

Avec 78,3% le taux d'activité du territoire est nettement supérieur à celui des Deux-Sèvres (77,6%), de la Nouvelle-Aquitaine (75,7%) et de la France métropolitaine (75,3%). Il témoigne d'un réel dynamisme et d'une forte attractivité économique et résidentielle avec une évolution positive du nombre de ménages (+0,5% en moyenne annuelle sur 6 ans). Le territoire de contractualisation compte 82 320 emplois au dernier recensement. En 6 ans, 6 921 emplois y ont été créés. Le taux de croissance de l'emploi sur le territoire est de +1,5% en moyenne annuelle. Il demeure supérieur à celui du département (+0,7%) ; de la région (+1,1%) et de la France métropolitaine (+0,9%). Le tertiaire représente la grande majorité des emplois sur le territoire (53% des emplois) et est en augmentation depuis 6 ans (+1,6% en moyenne annuelle soit +4 055 emplois sur la période de 6 ans). Le territoire est ainsi spécialisé dans ce secteur précisément. Par ailleurs, le secteur industriel compte 8 284 emplois et est en progression : +1,7% en moyenne annuelle soit +808 emplois en 6 ans.

Un territoire révélant d'importants atouts paysagers, écologiques et patrimoniaux

Le territoire revêt une qualité environnementale exceptionnelle grâce à la présence du secteur le plus attractif du Marais Poitevin, la Venise verte. Le marais mouillé bénéficie d'une notoriété renforcée par l'obtention du label Parc Naturel Régional en 2014 et la présence de Niort, principale porte d'entrée du Marais Poitevin, dans son périmètre. Le label Grand Site de France, obtenu le 20 mai 2010, souligne la bonne gestion des sites classés à forte fréquentation touristique. On parle d'un territoire à haute valeur paysagère et environnementale grâce à la une grande diversité de paysages et de milieux : les marais mouillés du Marais Poitevin comme il vient d'être indiqué mais aussi, la plaine calcaire, la Vallée de la Sèvre Niortaise associée à ses affluents, les bocages, etc. Ceci sans oublier la vallée de la Sèvre amont marais poitevin qui traverse et unit les deux intercommunalités de Niort Agglo et du Haut Val de Sèvre. Le patrimoine bâti du territoire compte de grands musées tels que le Musée Bernard d'Agesci, le Donjon (monument historique) et le musée des tumulus de Bougon (nécropole préhistorique), le château Coudray Salbart, le site de l'Abbatiale de Saint-Maixent L'Ecole... pour n'en citer que les principaux.

Trois opportunités du territoire :

La première opportunité est celle de l'attractivité résidentielle et touristique par le fait de la valorisation du patrimoine et du tourisme, la capacité du territoire à offrir des solutions d'habitat adaptées à cette population jeune et active ; et sa vie sociale et associative riche.

La deuxième est celle de l'attractivité économique, notamment par l'effet d'entraînement du secteur assurantiel et financier sur d'autres secteurs d'activités (numériques, santé, ...) et sa capacité de résistance aux crises et de création d'emploi, notamment pour des entreprises en quête de main d'œuvre qualifiée.

La troisième est celle de l'engagement du territoire en matière de transition écologique et environnementale : l'ambition bas carbone du territoire et sa grande richesse en termes de biodiversité et de végétation comme en témoignent les nouveaux périmètres environnementaux et de préservation des espaces tels que les arrêtés de protection biotope, les zones humides, Natura 2000,



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260928-C_10_09_2026-DE

Agglomération du Niortais

le site classé du Marais Mouillé ou le projet de réserve naturelle du Galuchet. De nombreux projets sont menés dans ce sens : l'aménagement du Parc Naturel Urbain (boulevard main – Ville de Niort), le réaménagement et la végétalisation de la place Martin Bastard (devant l'hôtel de ville – Ville de Niort), l'aménagement sportif et de loisir (commune de Germond-Rouvre), la valorisation des bords de Sèvre à Saint-Maixent L'Ecole, etc.

Points de vigilance

Certains points de vigilance ont été relevés tels que ceux qui relèvent de la gestion territoriale quant au site classé et à la préservation des milieux et particulièrement la gestion et la préservation de la qualité de l'eau. Par ailleurs, un deuxième point de vigilance est à noter sur le champ du résidentiel notamment en centre-bourg (vieillesse démographique et impact sur la vitalité des centres-bourgs : offres de services (dont la santé), habitat (diversification de l'offre) et équipements en commune). Le troisième point de vigilance est celui portant sur l'économie : être vigilant sur certaines dépendances territoriales à un secteur d'activité économique ; observation de certaines difficultés de recrutement localement en raison du très faible taux de chômage ; les impacts de la Covid sur le moyen et le long terme ; la polarisation de l'offre d'emploi et le risque de fermeture d'exploitation lors des départs en retraite des exploitants agricoles. Et enfin, le quatrième point de vigilance serait celui de l'écologie territoriale : les gaz à effet de serre et leurs impacts sur les populations et les milieux ; la qualité de l'air et ses effets sur la santé, les cultures, les écosystèmes ; la vulnérabilité climatique ; la dégradation de la qualité de l'eau et la concentration des polluants ; la pression sur la biodiversité ; les risques naturels (inondations et mouvements de terrain) ; les impacts économiques sur l'agriculture et le tourisme ; conséquences sanitaires ; la biodiversité ; la gestion des déchets et de l'assainissement. Un cinquième point de vigilance : les mobilités. Le territoire est très largement dépendant de l'automobile qui constitue le mode de déplacement quasi exclusif ; des impacts environnementaux négatifs ; une précarisation des populations face à la hausse du coût des énergies et de l'essence.

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat avait défini trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Renforcer les filières économiques stratégiques : Territoire d'Industrie, numérique et logistique
- Axe 2 : Conjuguer qualité de vie et offre touristique pour conforter le territoire en tant que pôle d'attractivité à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine
- Axe 3 : Conduire un développement équilibré : agriculture et services de proximité, transition énergétique et mobilité durable

Au regard de la dynamique de territoire, des opportunités et des points de vigilance qui ont été relevés précédemment, le territoire de contractualisation définit sa stratégie 2022-2026 en cohérence avec les enjeux déclinée en 3 axes et 10 objectifs.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260928-C_10_09_2026-DE

Agglomération du Niortais



Les trois principales évolutions apportées à la stratégie territoriale au regard des dynamiques et vulnérabilités relevées précédemment

Les évolutions apportées à la stratégie territoriale résident dans une forme d'accentuation des mesures prises en matière de transition énergétique et écologique au travers notamment de la politique des mobilités décarbonées mais également de l'ensemble des actions concourant à relever le défi de la transition écologique et énergétique en renforçant le rôle des intercommunalités en la matière et en ancrant durablement les stratégies publiques de transition écologique et énergétique dans les documents structurants. Des projets tels que la création d'un pôle de transports décarbonés (Niort Agglo) ou l'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables (HVS) peuvent concourir à cette stratégie.

L'enseignement supérieur et la recherche est une priorité nouvelle par rapport au précédent contrat. Le territoire engage une stratégie majeure et transversale sur cette thématique en poursuivant trois ambitions qui sont celles de répondre à une problématique socio-territoriale ; de promouvoir une offre de formation initiale et continue en lien avec les besoins du territoire, et d'accélérer une dynamique de renouvellement urbain en requalifiant des sites en cœur d'agglo. Ainsi, les trois objectifs cibles sont les suivants : offrir une possibilité de poursuite d'études à l'ensemble des bacheliers de Deux-Sèvres (généraliste et spécialisée) ; passer de 2500 étudiants à 5000 étudiants en 2028 (infléchir le flux d'étudiants « sortants » en un flux d'étudiants « entrants ») ; et développer une offre de formation spécialisée dans une logique de filière. Citons deux exemples de projets concourant à la mise en œuvre de la stratégie : réhabilitation de bâtiments en centre-ville à destination des étudiants (ex-IUFM, 10, place de la Comédie) et le développement de l'écosystème Niort Tech III (Niort Tech III – 2021-2023) (Niort Agglo).



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260928-C_10_09_2026-DE

Agglomération du Niortais

On observe également une plus grande prise en compte des enjeux relatifs à la santé. Si cette thématique figurait déjà dans le précédent contrat, l'enjeu s'est fortement renforcé sur le territoire de contractualisation. En effet, la désertification médicale est devenue réalité sur certaines parties du territoire et les prévisions sur les prochaines années sont extrêmement préoccupantes. Garantir l'accès à la santé de chacun est donc un axe stratégique fort du territoire de contractualisation. A ce titre, les deux EPCI du territoire de contractualisation disposent chacun d'un Contrat Local de Santé pour lesquels on retrouve des thématiques communes telles que l'accès aux soins, la petite enfance et la santé, la santé des jeunes, la santé mentale ou bien la santé et l'environnement, la préservation de l'autonomie / parcours de santé des personnes âgées ou bien même l'accès aux droits. Le développement de maisons de santé sur le territoire permettrait de répondre à ces enjeux majeurs et notamment la création de la Maison de Santé de Magné-Coulon (Niort Agglo) et le soutien aux maisons de santé de St Maixent l'Ecole, La Crèche et Cherveux (HVS) portés dans le cadre de projets de santé construits en partenariat avec les professionnels.

Les principaux enjeux auxquels le territoire doit répondre :

- la cohésion et les solidarités territoriales comprenant l'accès aux logements, équipements et services dont l'accès aux soins, le cadre de vie dont les richesses paysagères, patrimoniales et environnementales, les centralités, la requalification des centres villes et centres bourgs et les notions d'urbanisme sobre et d'urbanisme transitoire ;
- l'économie et l'emploi au travers de l'enseignement supérieur et la recherche, l'accélération de la transformation numérique et digitale des entreprises et l'inclusion numérique ; l'innovation sociale et territoriale ; les filières économiques dont la logistique, l'industrie et l'agriculture durable et la création et transmission des emplois ;
- l'environnement, le climat et la transition écologique et énergétique dont la coordination de la transition écologique et énergétique par les intercommunalités, les mobilités décarbonées, la protection et la préservation de la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets ; la préservation et la gestion de la ressource en eau et des risques naturels, et enfin l'urbanisme durable.

la coopération et le travail en réseau notamment autour de Territoire d'Industrie du Programme Alimentaire Territorial et des coopérations dans le cadre du Pôle métropolitain.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260928-C_10_09_2026-DE

Agglomération du Niortais

En surexposition de ces enjeux territoriaux, se pose le sujet de la mise en cohérence de l'indispensable sobriété foncière avec le développement des fonctions urbaines. En effet, l'accueil de nouvelles populations, de nouveaux acteurs économiques, de nouveaux services... induisent le déploiement de nouveaux équipements ou de nouvelles infrastructures inscrites dans une démarche responsable et durable. Aussi, ce « nouveau urbanistique » doit être soutenu et accompagné pour devenir réalité.

Le dynamisme d'acteurs majeurs de l'agro-alimentaire, de l'industrie et de logistique connaissant, depuis de nombreuses années, une forte croissance endogène, en fait un véritable « territoire d'usines à la campagne ».

Les déclinaisons législatives de type « ZAN », les dispositifs financiers en faveur de la requalification des friches par exemple doivent pour les premières être adaptées aux spécificités territoriales et pour les secondes être confortées et traduites dans les dispositifs partenariaux.

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, trois grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025.

Axe 1 : La transition énergétique et écologique au cœur de la stratégie territoriale

Les intercommunalités voient leur rôle renforcé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'analyse de la vulnérabilité du territoire et l'adaptation au changement climatique. A cela s'ajoutent la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), la maîtrise de la demande en énergie et la lutte contre la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables et, enfin, le suivi et l'évaluation des actions mises en place. Les intercommunalités se voient aussi attribuer de nouvelles missions en matière de séquestration carbone, de développement de réseaux de chaleur, de réduction des émissions de polluants, etc.

La transition énergétique est ainsi à la fois un impératif et une opportunité.

Cet axe s'inscrit ainsi en réponse aux grands défis que doit relever le territoire en la matière. Il se décline en trois orientations autour tout d'abord, du rôle de coordonnateur des EPCI dans la transition énergétique que ce soit en matière d'objectifs bas carbone à atteindre, de maîtrise des consommations énergétiques ou de développement des énergies renouvelables. Les EPCI doivent alors disposer de documents structurants ambitieux en la matière. La mobilité est au cœur de la stratégie d'aménagement du territoire. Ainsi, le territoire ambitionne de mettre en place une offre de services qui s'inscrira dans les transitions énergétiques, sociétales et numériques. Les mobilités seront au cœur des dynamiques d'attractivité du territoire et se traduiront par la réalisation d'opérations marquantes telles que le Pôle Gare Atlantique et le pôle de transports décarbonés.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260928-C_10_09_2026-DE

Agglomération du Niortais

Sous axe 1 : Renforcer le rôle des intercommunalités : coordinatrices de la transition énergétique

Sous axe 2 : Mettre en œuvre les stratégies publiques de transition écologique intercommunales et communales ancrées dans les documents structurants

Sous axe 3 : Développer les mobilités décarbonées

Axe 2 - Une attractivité économique du territoire à consolider : renforcer les filières économiques stratégiques

L'économie du territoire de contractualisation repose sur de forts atouts. En effet, quatrième place financière de France, on observe un fort effet d'entraînement du secteur des mutuelles et assurances sur le secteur du numérique plus particulièrement. Le territoire doit cependant rester vigilant sur la dépendance territoriale à un secteur d'activité économique. Le secteur industriel n'est pas en reste avec des fleurons de renommée nationale voire internationale en particulier dans la métallurgie, l'aéronautique, et l'agroalimentaire. Là encore, une certaine vigilance est à noter avec le risque de fermeture d'exploitations lors des départs en retraite des exploitants agricoles. L'emploi du territoire progresse même s'il reste très polarisé et son taux de chômage demeure relativement bas, représentant un atout indéniable pour le territoire mais pouvant être la cause de difficultés en matière de recrutement. Enfin, l'engagement et la notoriété de Niort dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire n'est plus à démontrer.

Cet axe ciblé sur le renforcement des filières économiques stratégiques comprend quatre objectifs majeurs autour de l'enseignement supérieur et la recherche, de l'emploi par l'innovation et les compétences, de la transformation numérique et digitale et de l'inclusion numérique, du renforcement des filières notamment industrielles, logistiques et agricoles.

Sous axe 1 : Valoriser, développer et diversifier l'enseignement supérieur et la recherche au travers d'une offre de formations adaptée aux entreprises

Sous axe 2 : Favoriser l'emploi par l'innovation et les compétences : une économie dynamique au rayonnement national voire international et structurante de la Nouvelle Aquitaine

Sous axe 3 : Garantir et accélérer la transformation numérique et digitale des entreprises et l'inclusion numérique au service de l'attractivité du territoire

Sous axe 4 : Renforcer les filières industrielles dont le transport, la logistique et l'agro-alimentaire

Axe 3 : Une attractivité résidentielle, durable et équilibrée affirmée

Le territoire de contractualisation est composé d'une agglomération qui bénéficie d'un centre urbain fort et d'un grand nombre de communes à dominante rurale au cadre de vie préservé et attractif. Le tout forme un ensemble de lieux de vie, favorisant les liens humains et sociaux, proposant des activités



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260928-C_10_09_2026-DE

Agglomération du Niortais

diverses (associatives, sportives, culturelles, éducatives, loisirs, travail en réseau, etc.). Cet équilibre de développement attire sur le territoire de nouveaux habitants soucieux de trouver de l'activité mais aussi un cadre de vie de qualité comprenant une offre de services adaptée et répondant à leurs besoins. Néanmoins, il est indispensable de prévenir le risque de décrochage de tous ceux qui sont les plus fragilisés par l'accroissement de la précarité économique, sociale et culturelle. C'est pourquoi, cet objectif se traduira en priorités d'investissement traduites ci-après.

L'un des maîtres mots du territoire de contractualisation est celui de l'équité et de la lutte contre les inégalités et injustices par un maillage équilibré en termes de services rendus à la population. Le vaste territoire de contractualisation est une opportunité en termes de développement : le foncier est une richesse dont la valorisation nécessite une gestion optimale dans une démarche de sobriété et d'intensité des usages. L'un des enjeux d'avenir est de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un cadre de vie pérenne et d'une équité d'accès aux équipements et infrastructures.

Ainsi, ce troisième axe poursuit trois objectifs autour de l'épanouissement des habitants, de l'accès à la santé de chacun, de l'agriculture de proximité

Sous axe 1 : Valoriser un capital qualité de vie reconnu et contribuer à l'épanouissement des habitants

Sous axe 2 : Garantir l'accès à la santé de chacun

Sous axe 3 : Impulser et structurer l'agriculture durable de proximité